

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE sur les projets de règlements suivants :

Règlement numéro P.-470 amendant le *Plan d'urbanisme numéro P.-412* et ses amendements modifiant les affectations du sol de la Ville de Pohénégamook ;

Règlement numéro P.-471 amendant le *Règlement de zonage P.-413* et ses amendements de la Ville de Pohénégamook.

Aux personnes intéressées par ces projets de règlements modifiant le Règlement de zonage et le Plan d'urbanisme ;

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pohénégamook tenue le 4 avril 2022, les projets de règlements suivants ont été présentés :

► **Projet de règlement numéro P.-470 concernant le Plan d'urbanisme ;**

► **Projet de règlement numéro P.-471 concernant le Règlement de zonage ;**

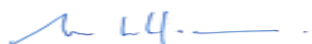
Une assemblée publique de consultation se tiendra le jeudi 21 avril 2022 à 19 h à l'hôtel de ville de Pohénégamook, 1309, rue Principale, lieu ordinaire des séances du Conseil ;

L'objet de l'assemblée est de présenter ces projets de règlements et de consulter la population. Les présents projets de règlements sont nécessaires afin de se conformer à la modification 02-10-50 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata. Les projets de règlements visent à modifier la compatibilité des usages en affectation Agricole I pour intégrer les possibilités prévues au Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec issues de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles (LPTAA). Les projets de règlements visent également à corriger certains termes utilisés dans les conditions d'implantation des usages résidentiels dans l'affectation Agricole II ;

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

Ces projets sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, 1309, rue Principale, aux heures normales de bureau ainsi que sur le site web de la Ville : www.pohenegamook.net.

DONNÉ à Pohénégamook,
ce 7^e jour d'avril 2022



Marc Leblanc, LL.B., greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Leblanc, greffier, déclare solennellement que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi par affichage et publication sur le babillard et le site web de la Ville de Pohénégamook ainsi que dans le journal Info Dimanche, édition du 13 avril 2022

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Pohénégamook,
ce 7^e jour d'avril 2022.



Marc Leblanc, LL.B., greffier